

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Reclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohammed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2295 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

BERKALI AHMED

Date de naissance :

1975

Adresse :

AS -

Tél. :

477,5 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 10/10/2020

Nom et prénom du malade : BERKALI AHMED Age : 45

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 10/10/2020

Signature de l'adhérent(e) :



Déclaration de Maladie

N° P19-0037066

ND: 46208

Optique

Autres

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10.10.2015	C		G	Dr. LAASMI Hassan Service de Capital BULAFI

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	10/10/20	<p>4.22</p> <p>Pharmacie OUM EL KHEIR</p> <p>147, Lot. Communal N° 2</p> <p>Sidi Maârouf - CASABLANCA</p>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan d'explorations.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
ctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

A dental arch diagram showing a top arch and a bottom arch. The teeth are numbered 1 through 8 on both arches. Labels A through Z are placed around the arches, with A at the top, D on the left, G on the right, B at the bottom, and H at the top center. The arches are represented by a series of small circles connected by lines, forming a U-shape.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Ordonnance

vers le 10.10.1923

Mr - Bézakal Ahmed

276, - Senguel 100
2 - SV 1

34,70 - Zegou 145 - SV

59,50 - Enrou 145 - SV

Pharmacie OUM EL KHEIR
147, Lot communal N° 200
Sidi Maârouf CASABLANCA
Tel: 01 31 31 52 93

14,00 - Doliprane 100

10,30

14,00 - 3

Cachet du Médecin

DR. LA - مسنان خالد
Service de M. HASSANE K.
Hôpital BOUAFI

PPV:14DH00
PER:11/22
LOT:12648

PPV:10DH30
PER:12/21
LOT:H2788

HER MEDIC .
PPC
83.00 DHS



Durée d'utilisation

Une fois le flacon entamé, il doit être utilisé dans le mois suivant son ouverture.

LOT 071026/FC16
01/2023 PPC 59.50

PPV:34DH70
PER:01/23
LOT: J057

Zepam® 6 mg
bromazépam

SYNTHEMEDIC
22 rue soubier knou al aouam roches
portes casablanca
SEROQUEL
100mg
Boîte de 60
269/6 DMP/21/NSF P.P.V: 276,00DH
6 118001 021307

SYNTHEMEDIC
22 rue soubier knou al aouam roches
portes casablanca
SEROQUEL
100mg
Boîte de 60
269/6 DMP/21/NSF P.P.V: 276,00DH
6 118001 021307